



Résolution CM/ResDip(2023)4 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc National des Abruzzes, du Lazio et du Molise (Italie)

(adoptée par le Comité des Ministres le 14 juin 2023, lors de la 1469^e réunion des Délégués des Ministres)

Annexe 5 : Plan type pour les rapports annuels

Rapport annuel pour l'année 2024

Etat : Italie

Nom de la zone : Parc National des Abruzzes, Lazio et Molise

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés : Année 2024, Année 12 après l'octroi du Diplôme

Autorité centrale concernée :

Nom : Ministero dell' Ambiente e della Sicurezza Energetica

Adresse: Via Capitan Bavastro, 174 - 00147 ROMA

Tél : 0039. 06.5722.3450 - 5393 - 3463

e-mail : PNA-UDG@mite.gov.it

www : www.mite.gov.it

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Ente Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise

Adresse : Viale Santa Lucia, 2 67032 Pescasseroli (AQ)

Tel : 0039.0863.91131

PEC: Info.parcoabruzzo@pec.it

e-mail : info@parcoabruzzo.it

www : www.parcoabruzzo.it

1. **Conditions** : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Faciliter par tous les moyens la finalisation de l'adoption du plan de gestion par les régions des Abruzzes, du Lazio et du Molise

La phase finale de l'approbation du plan du parc est de nature politique et ne dépend pas des activités du Parc. Toutefois, afin de faciliter par tous les moyens l'aboutissement de cette phase, la direction et les techniciens du Parc ont rencontré (Rome, 28 mars 2024) les fonctionnaires de la Région Lazio et ont répondu à toutes les questions. En ce qui concerne les régions des Abruzzes et de Molise, les premières résolutions des organes politiques ont été adoptées (DGR Abruzzes n° 38/2024 et DGR Molise n° 31/2024), et la direction du Parc a été entendue (10.07.2024 III Commission Conseil régional de Molise, 18.07.2024 II Commission Conseil régional des Abruzzes), pour fournir toutes les clarifications nécessaires.

2. **Recommandations** : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

2.1 Renforcer les programmes de surveillance actuels en y intégrant les protocoles de surveillance existants selon une approche commune et des méthodologies scientifiquement validées, afin: i. d'évaluer les effets du changement climatique; ii. de détecter précocement les conséquences indésirables sur les espèces (en particulier les plus vulnérables comme le chamois et l'ours brun), les écosystèmes et les fonctions écologiques; iii. d'estimer la vitesse des changements (éventuels) à l'aide d'indicateurs internationalement reconnus; et iv. de définir des modèles de prédiction utiles pour anticiper les éventuels besoins de gestion adaptative.

En 2024, la recherche dans le PNALM a augmenté grâce aux initiatives menées par différents groupes de recherche avec les fonds du PNRR. Une grande partie des recherches s'est concentrée sur les espèces sensibles à la pollution et au changement climatique, en particulier les pollinisateurs et les amphibiens. Une étude a également été menée sur les chauves-souris, qui a analysé comment, après une vingtaine d'années, certaines espèces ont modifié leur distribution, leur aire de répartition altitudinale et leur taille, probablement en raison du changement climatique (Russo D, 2024). Grâce à ces premiers résultats, un deuxième projet de recherche sur les chauves-souris a été lancé afin d'approfondir l'étude du changement climatique.

Des ressources économiques supplémentaires ont été destinées pour améliorer les connaissances sur le chamois et l'ours brun. En particulier, le PNALM a financé deux bourses de doctorat, l'une sur la génomique de l'ours et l'autre sur l'écologie du chamois. En outre, les activités de surveillance standardisées des ours à l'extérieur du parc et le suivi des femelles avec leurs petits se sont poursuivis.

Un programme biennal de « Suivi de l'avifaune des milieux d'altitude avec une attention particulière à la Perdrix et au Crève sur le territoire du PNALM a été lancé, étant donné que les habitats d'altitude représentent les portions territoriales les plus exposées aux menaces posées par le changement climatique en raison de leur moindre résilience par rapport aux formations boisées et que ces milieux abritent des espèces d'oiseaux qui pourraient être menacées par la réduction des habitats due au déplacement progressif des milieux vers des altitudes plus élevées.

En ce qui concerne les espèces végétales, le suivi des espèces inscrites à la directive Habitats, telles que *Cypripedium calceolus* et *Iris marsica*, s'est poursuivi au cours de l'année 2024, et des études approfondies ont également été menées sur *Campanula fragilis* subsp. cavolinii

La recherche a commencé avec l'Université de Viterbe « La TUSCIA », « Conservation des communautés végétales correspondant aux habitats d'intérêt communautaire », visant à soutenir la conservation et, si nécessaire, la restauration des communautés végétales correspondant aux habitats d'intérêt communautaire

dans le territoire du Parc et les ZSC afférentes, avec une attention particulière pour les communautés soumises aux activités de pâturage par les animaux.

En collaboration avec l'Université de Molise, une activité de recherche et de suivi forestier a été lancée dans les forêts du Parc, grâce à l'utilisation de « Tree-Talkers », qui permettent de mesurer de manière continue la dynamique de la croissance, de la stabilité et de la vitalité des plantes, et grâce au suivi des facteurs climatiques et pédologiques, afin de comprendre le dynamisme de croissance des plantes en réponse aux pressions exercées par le changement climatique, et grâce à l'utilisation de dendromètres à bande avec enregistreurs de données intégrés, qui permettent de mesurer en continu l'accroissement radial des troncs en réponse aux conditions environnementales et structurelles et aux pressions exercées par le changement climatique. À cette fin, un réseau de six sites de surveillance a été mis en place dans le parc, structuré de manière à observer trois situations forestières représentatives : les forêts sentinelles (celles situées aux limites altitudinales supérieures et donc plus exposées aux variations climatiques), les forêts productives situées à des altitudes inférieures et les forêts nouvellement formées près de l'interface avec les pâturages situés à des altitudes inférieures.

Le Parc prépare un programme pour la création d'une carte des truffes dans les zones du Parc, en collaboration avec l'Université de L'Aquila.

Le Ministère de l'Environnement, dans le cadre du PNRR, a lancé un programme de suivi des pressions et menaces sur les espèces et les habitats et du changement climatique, visant à promouvoir l'innovation technologique pour la protection et le suivi du milieu naturel et en particulier des habitats et des espèces, par le biais de drones multispectraux, de relevés LIDAR, de balayages télélaser et de services de relevé de la végétation pour le suivi des habitats d'intérêt communautaire au sein des PSRR.

2.2 Maintenir et renforcer les ressources financières afin d'enrichir les connaissances scientifiques et d'améliorer les mesures, les projets et les stratégies de gestion et de conservation dans le parc national;

Le Parc a trouvé des ressources supplémentaires grâce aux projets LIFE, aux projets PNRR, aux 5*1000, aux projets spéciaux financés par le Ministère (contribution extraordinaire de l'ours, ex Cap. 1551). De plus, le Ministère, avec les fonds du PNRR, équipe le Parc d'instruments nécessaires au suivi et de cours de formation à leur utilisation. Enfin, le Parc a joué un rôle décisif dans la réalisation de l'estimation génétique des ours dans l'ensemble de l'Apennin central (2024-2025 fonds PNRR).

En 2024, le Parc a participé à la rédaction de 4 Life pour approbation :

1. Sur l'amélioration des activités d'enquête pour lutter contre le braconnage
2. Sur la réintroduction du vautour moine dans les Apennins et l'élimination des causes de mortalité, y compris l'empoisonnement
3. Sur la restauration de l'habitat prioritaire 6210* par l'élimination des arbustes, la réintroduction de la fauche ou du pâturage et la restauration de la composante florale afin de lutter contre la perte de biodiversité, en particulier le déclin des populations de pollinisateurs sauvages et de leurs habitats.
4. Sur la dégradation des sols et le déclin des services écosystémiques qui en découle.

Le Parc a participé aussi au Projets du programme Interreg IPA SOUTH ADRIATIC :

1. projet Foresilience : visant à améliorer la prévention des risques d'incendie et la résilience aux catastrophes dans la région du sud de l'Adriatique grâce à une meilleure gestion des forêts et à la coopération transfrontalière ;
2. projet LASPEH 2.0 : visant à améliorer la protection des habitats et des espèces prioritaires dans les zones protégées du sud de l'Adriatique.

2.3. Renforcer les ressources humaines, financières et matérielles pour la prévention et la lutte anti-incendie; continuer les poursuites pénales concernant les appâts empoisonnés et le braconnage.

Avec les programmes ministériels PARCS POUR LE CLIMAT, l'Autorité du Parc a mené une action pour réduire le risque d'incendies de forêt avec des interventions directes sur la végétation ayant le taux le plus élevé de départ de feu, située le long des routes et près des centres habités.

Elle a participé, avec les régions des Abruzzes et du Molise, à des séances d'information et de remise à niveau du personnel du parc chargé de la lutte contre les incendies de forêt.

En ce qui concerne la lutte contre le braconnage, le Parc, après s'être doté d'unités de chiens anti-poison, a contribué par ses propres inspections et par des inspections préventives et post-épisodes. Jusqu'en novembre 2024, les unités canines de l'Autorité du Parc ont effectué 32 contrôles d'urgence et 35 contrôles préventifs. Pour la formation et l'entretien des chiens, 10 jours de formation à la recherche et 28 jours de formation canine ont été effectués. Enfin, plus de 100 services anti-braconnage dédiés ont été effectués par le Garde du Parc.

2.4. Continuer à soutenir un développement socio-économique durable sans mettre en péril la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, notamment en surveillant les indicateurs touristiques et les seuils d'alerte de présence humaine excessive, afin d'éviter d'éventuels problèmes de surpopulation et de dommages causés à l'environnement;

Dans l'attente de l'approbation du plan du parc, la réglementation de l'utilisation touristique des sentiers du parc permet de limiter les perturbations dans les zones les plus délicates et sensibles, ainsi que d'empêcher l'accès à certaines zones avec des VTT, des chevaux ou des chiens, réduisant ainsi l'impact touristique global. Les contrôles assurés à la fois par le service de surveillance du parc et par la coopération avec les ONG permettent un respect substantiel des règles. En plus, comme chaque année, 4 sentiers ont été fermés dans la période de plus grand afflux touristique pour assurer la tranquillité des ours et des chamois. Durant la saison de reproduction des ours, un autre sentier a également été fermé afin de ne pas déranger la faune. La campagne de sensibilisation et de rappel au respect des règles menée par le Parc est également importante, tant par des campagnes de communication spécifiques que par la diffusion de panneaux d'avertissement dans les zones particulièrement critiques.

Par ailleurs, le Parc est promoteur depuis 14 ans de la Charte européenne du tourisme durable (CETS) de la Fédération Europarc qui, au fil des ans, a vu augmenter le nombre de participants parmi les opérateurs touristiques du Parc. Cette année, grâce au renouvellement, la dernière partie de la Charte a pu être achevée : la phase III, dans laquelle les tour-opérateurs du territoire, dans le cadre de la CETS, ont pu développer des forfaits de qualité avec une chaîne d'approvisionnement axée sur la recherche d'un équilibre entre la conservation et le tourisme.

Comme chaque année, afin de réduire le dérangement des ours et des chamois, l'accès à trois zones a été réglementé. Une autre zone fréquentée par les ours a été fermée aux touristes pendant toute la saison de reproduction. Les zones fermées et réglementées ont été contrôlées par les Gardes du Parc.

2.5. Veiller à ce que le règlement harmonisé sur la chasse à mettre en œuvre dans la zone protégée périphérique («area contigua») vise à: i. éliminer les perturbations pour l'ours brun lors de la période critique de recherche d'une cavité rocheuse pour hiberner; ii. contribuer à maintenir les densités et la proportion mâles-femelles des populations de cerfs communs et de sangliers dans des limites acceptables qui n'affectent pas les habitats nourriciers du chamois et de l'ours brun; iii. sélectionner des modalités de chasse plus compatibles avec les habitats naturels et moins envahissantes, en cohérence avec la capacité pondérale des espèces de gibier dans les territoires cynégétiques

En ce qui concerne l'activité de chasse dans la zone contiguë, le calendrier de chasse contient toujours les indications pour la réduction du dérangement avec la régulation de la zone A pour l'ours marsicaïn, qui prévoit la chasse ronde et l'ouverture retardée pour le sanglier, les indications des zones et des périodes pour la chasse sélective pour le sanglier.

En ce qui concerne le contrôle des cerfs et des sangliers à l'intérieur du parc, l'Autorité ne considère pas qu'il soit nécessaire d'intervenir. Les cerfs sont surveillés par le pellet-group-count et leur numéro est stable. Par contre, les sangliers seront abattus, mais uniquement pour des raisons de santé (peste porcine).

2.6. La possibilité d'encourager l'élevage d'ovins et de caprins, en prévoyant, lorsque cela s'y prête, des zones de pâturage spécifiques pour ce type d'élevage, qui est mieux adapté à la végétation sauvage de montagne que l'élevage de bovins;

Il s'agit d'une action très complexe et difficile, étant donné que les directives européennes et les contributions aux éleveurs n'encouragent pas ce type d'élevage plus traditionnel. Afin d'atteindre les objectifs de restauration des pâturages d'altitude, même dans la zone de réserve intégrale, le règlement du Plan du Parc, en cours d'approbation, a prévu la possibilité d'autoriser le pâturage ovin et caprin par le biais d'accords spéciaux, qui seront également encouragés par des mesures spécifiques en faveur des exploitants locaux. La diffusion de l'élevage d'ovins et de caprins sera également encouragée par le biais d'une école de bergers spécifique que le Parc prévoit de lancer à partir de 2025, en promouvant la formation des jeunes à la fois pour le type de bétail et pour l'adoption de chiens de garde. Par ailleurs, le règlement de la marque du Parc a inclus les fromages de brebis et de chèvre parmi les produits pouvant en bénéficier.

2.7 Etudier la faisabilité et la possibilité de demander que l'espace couvert par le Diplôme européen soit étendu à la zone de protection périphérique du parc national («area contigua»).

Afin de favoriser un meilleur fonctionnement des règles de protection prévues également pour la zone contiguë, il est prévu de commencer la rédaction d'un règlement, qui sera partagé avec les municipalités intéressées, afin de promouvoir les actions de protection et de conservation, en particulier en faveur des espèces telles que l'ours marsicain qui ont besoin de plus d'espace que celui que le parc leur assure. Dans ce processus, des initiatives utiles seront promues pour étendre les valeurs du Diplôme européen aux territoires de la zone contiguë, à l'instar de ce qui a été réalisé dans le processus de la Charte européenne du tourisme durable (CETS).

3. Gestion du site : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Au cours de 2024, il n'y a pas eu de changements évidents ni pour les écosystèmes ni pour les ressources financières, à l'exception de celles qui ont été ajoutées pour le suivi dans le cadre du PNRR.

Les principales difficultés résident dans l'inadéquation du processus décisionnel pour l'approbation du plan du parc (toujours bloqué pour des raisons idéologiques par le lobby des éleveurs de bovins et de chevaux, qui bénéficie des contributions de l'UE) et dans le manque de compétences administratives dans la zone contiguë, notamment en ce qui concerne la gestion et la conservation de l'ours brun marsicain. Le Parc s'efforce de faire prendre en charge par les communes et les régions certains problèmes de la zone, notamment la sécurisation de certaines routes afin de réduire le nombre d'accidents.

Un aspect positif enregistré au cours de l'année écoulée est l'adaptation réglementaire qui a permis d'actualiser le personnel du parc, de plus en plus rare en raison des départs à la retraite, et grâce à laquelle il sera possible de recruter du nouveau personnel pour remplacer celui qui a été perdu.

Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Rien à signaler. Les frontières du Parc sont restées les mêmes

4. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Life Be Smart Corridors : vise à améliorer les conditions de vie des ours dans les corridors de dispersion où les problèmes de coexistence pourraient s'aggraver en Italie et en Grèce, tant sur le plan écologique que social.

Mobilité durable : 14 abris photovoltaïques multifonctionnels ont été installés, équipés de cristaux photovoltaïques et offrant 10 stations de recharge pour les vélos électriques, une boîte murale pour les véhicules électriques et un présentoir pour le DEA (défibrillateur externe automatisé). Les abris sont également contrôlés à distance pour assurer une maintenance optimale et surveiller la consommation d'énergie.

“Volontari per Natura”

En 2024, le Parc a organisé 13 vacations de bénévoles, dont deux dédiées au programme Famille, avec un total de 101 participants.

Social media :

- Postes sur facebook fin octobre 2024 : n° 261 atteignant 2,2 millions de personnes.
- Postes sur instagram fin octobre 2024 : n° 261 atteignant 298 756 personnes.

Follower/social

- Facebook: 114.392 - (111.035 dans le 2023) **+3347**
- Instagram: 51.628 - (46.573 dans le 2023) **+5055**
- x : - 2411 (2439 nel 2023) **-28**
- Youtube: 1010 inscrites - (982 nel 2023) **+28**

Web site 2024 : Mise à jour permanente du site institutionnel de l'organisation à l'adresse www.parcoabruzzo.it: utilisateurs 487.053 **+7,5%**.

Activités scientifiques 2024

- Pour le suivi génétique, dans le 2024 et en tout le territoire de l'ourse, ont été recueilli plus de 350 échantillons, dont 150 en phase d'analyse.
- En 2024, un minimum de 4 femelles des ours et 7 oursons de l'année ont été comptés, des valeurs conformes aux capacités reproductives maximales pour une population estimée à 48-68 ours.
- Les comptages de chamois ont été effectués. Les résultats sont en cours d'analyse.
- 4 des 7 couples d'aigles royaux ont terminé leur nidification avec un vol total de 5 poulets.
- Le Parc a continué à surveiller les amphibiens présents sur son territoire. Les sites de présence de *Bombina pachypus*, *Triturus carnifex*, *Lissotriton vulgaris*, *Lissotriton italicus*, *Rana italica*, *Rana dalmatina*, *Hyla intermedia* et *Bufo bufo*. Parallèlement, les travaux d'entretien des bassins, fontaines et zones humides ont été poursuivis pour favoriser la présence des amphibiens.
- Un financement privé a été demandé pour poursuivre les activités sur la loutre (*Lutra lutra*) présente à ce jour dans le parc avec au moins 12 individus.
- Suivi hivernal du loup avec prélèvement d'échantillons génétiques pour vérifier le niveau d'hybridation. Les analyses sont encore en cours.

A publié le livres suivants : Le Rapport Ours : une publication éditée par le Parc, consacrée aux activités de recherche, surveillance, protection, communication, didactique et conservation menées par le Parc pour la sauvegarde de l'ours brun marsicano, au cours d'une année entière :

<https://www.parcoabruzzo.it/pagina.php?id=450>.